



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 02 JUIN 2023

Date de convocation 29/05/2023	
Date d'affichage 29/05/2023	
Nombre de conseillers	
En exercice :	13
Présents :	8
Votants :	10

Le 02 juin deux mil vingt-trois, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme DJIDEL Khaoukha, M. NDJIKESSI Thierry, , Mme CHARLET Viviane, M. LECOCQ Nicolas, M. DELENCLOS Gérard

Absents Excusés :

Mme MOREL WARE Gaëlle qui a donné pouvoir à Mme DJIDEL Khaoukha
M. DE-GEITERE Ulysse qui a donné pouvoir à M. BRULE Philippe

Absents

M. CRETAIN Thomas – M. VALLEE Gérard – M. KALWAK Johnny

Désignation du secrétaire de séance : Mme Viviane CHARLET

Mme Viviane CHARLET est nommée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2023

Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2 – DEROGATION SCOLAIRE

Selon l'art L212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles ou primaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.



Madame Le Maire propose à son Conseil Municipal de fixer les règles en matière de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement pour les enfants scolarisés hors de la commune de résidence,

Propose de porter le montant des frais de scolarité à 200 euros par élève de maternelle ou primaire à compter de la rentrée 2023, pour les enfants scolarisés à l'école de Talmontiers mais habitant à l'extérieur.

Et déclare que la commune se réserve le droit de refuser les dérogations aux familles talmontoises, dans la mesure où la capacité d'accueil est suffisante,

Adopté par 7 voix et 1 abstention Mr Thierry NDJIKESSI

3 – PROJET EOLIEN « LES CHESNOTS »

Madame Le Maire fait lecture à son Conseil Municipal du courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant l'enquête publique du parc éolien « Les Chesnuts » à Eragny-sur-Epte.

Madame Le Maire précise que le Conseil Municipal doit se positionner, à défaut le Conseil Municipal sera réputé favorable au projet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, se prononce à l'unanimité contre ce projet d'implantation d'éoliennes à Eragny-sur-Epte.

Adopté à l'unanimité

4 – CONVENTION-CADRE DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit nous demande de signer une convention cadre de participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit pour simplifier nos prochaines demandes de prises dans le village.

Cette convention a pour but de donner aussi délégation au maire pour valider les demandes de nouvelles prises et ainsi éviter la contrainte administrative d'un passage récurrent en réunion de Conseil Municipal.

Les demandes de prises et les devis associés seront toujours à valider par la Commune.

Madame Le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention-cadre du SMOTHD

Adopté à l'unanimité



5 – TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2023, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100%
C	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	100%
C	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100%
C	Agent spécialisé principal de 2 ^e classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100 %

Adoptée à l'unanimité



6 – CREATION DE DEUX POSTES ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^E CLASSE A 35 HEURES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'avancement de grade de nos deux agents techniques promouvables par leur ancienneté (confirmé par le centre de gestion) et de fait deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à 35 heures sont à créer :

Temps de travail 35 heures

Libellé grade actuel : Adjoint technique territorial

Libellé grade possible : Adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Adoptée à l'unanimité

7 – CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^E CLASSE A 18 HEURES POUR AVANCEMENT DE GRADE

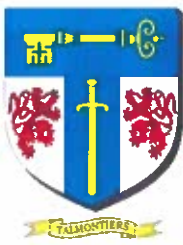
Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'avancement de grade de notre agent technique promouvable par son ancienneté (confirmé par le centre de gestion) et de fait un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à 18 heures est à créer :

Temps de travail 18 heures

Libellé grade actuel : Adjoint technique territorial

Libellé grade possible : Adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Adoptée à l'unanimité



INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation du 14 juillet 2023
- Permanences inscriptions brocante
- Projet MONALISA
- Courrier émis aux parents de cantine garderie
- Elections sénateurs du 24 septembre 2023
- Lecture de la lettre de remerciement de l'association PPE pour la subvention octroyée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Brigitte COCHET

